Ministry of Intergovernmental Affairs

2003-2004 Accessibility Plan

Table of Contents:

Introduction
Report on Achievements
Commitments and Strategies for 2003-2004
- Methods to be taken to prevent new barriers
- Business areas to be reviewed
- Actions to be taken

For more information

Introduction

In 2001, there were an estimated 1.5 million people in Ontario with self-disclosed disabilities. This number is expected to increase as the population ages.

In December 2001, the *Ontarians with Disabilities Act, 2001* (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities, and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

In the Speech from the Throne, delivered on November 20, 2003, the Ontario Government confirmed its commitment to working with Ontarians with disabilities on meaningful legislation that will allow them to fully participate in building a stronger province.

This document is the first annual accessibility plan for the Ministry of Intergovernmental Affairs. The plan describes improvements to accessibility that the ministry has made to date and its commitments for the balance of the 2003-2004 fiscal year.

Report on Achievements

The Ministry of Intergovernmental Affairs established an Accessibility Planning Working Group, as part of its Business Planning Team, in spring 2003. Its mandate is to address accessibility issues and work within the ministry to identify, remove and prevent barriers to

persons with disabilities.

The group is focusing on several areas, from physical barriers to less tangible ones, such as customer service practices and recruitment policies. The ministry believes that incorporating accessibility into our services is an important part of delivering quality service. The ministry's recent achievements in these areas include the following.

- Members of the ministry's Accessibility Planning Working Group participated in corporate training sessions sponsored by the Ministry of Citizenship's Accessibility Directorate.
- All (100 per cent) of the ministry's managers and supervisors completed training in fulfilling the Ontario government's obligations to accommodate the accessibility needs of its employees and job applicants who have disabilities.
- The ministry's Internet site has been made accessible to people with disabilities, as required under section 6 of the *Ontarians with Disabilities Act, 2001*.
- Procedures are in place, in partnership with Publications Ontario, to provide Ministry of Intergovernmental Affairs' publications in accessible formats, upon request.
- Procedures are in place to ensure ministry employees and applicants receive accommodation as required. Ergonomic assessments are provided to staff on an as requested/required basis.

The ministry began using the MS-Outlook e-mail system. (MS-Outlook is considered more accessible than the previous e-mail system the ministry used for persons with disabilities using keyboard-only navigation.)

Commitments and Strategies for 2003-2004

Methods to be taken to prevent new barriers

During the 2003-2004 fiscal year, the Ministry of Intergovernmental Affairs will undertake the following activities to ensure that proposals for new acts, regulations, policies, programs and services are assessed with respect to their effect on people with disabilities.

- Conduct audits of the ministry's (1) recruitment policies, (2) customer service practices and (3) physical space to identify possible physical and communications barriers for persons with disabilities.
- Ensure ministry staff take suitable disability awareness training on how to provide sensitive and appropriate service to people with disabilities.
- Ensure all new managers and supervisors at the ministry complete training on accommodating the accessibility needs of employees and job applicants who have disabilities.
- Ensure ministry staff with responsibility for procurement are provided the Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act, once the guidelines are distributed by Management Board Secretariat.
- Continue to ensure that the ministry's Internet site is accessible, including the testing of all new site content.

Provide appropriate ministry staff with guidance on the procedures for responding to requests for publications in accessible formats.

Business Areas to be reviewed

Acts and Regulations

Not applicable. (The ministry has only one act, the Ministry of Intergovernmental Affairs Act. It describes the ministry's mandate and the roles and responsibilities of the minister.)

Policies and Programs
Human Resources

The ministry's Human Resources Branch will review processes for employment competitions to identify areas for improvement in quality service and accommodation for people with disabilities.

Practices and Services
Communications (Customer Service and Public Reception)

The ministry will conduct an accessibility audit to identify communications barriers in customer service practices and public reception areas.

Actions to be taken

The ministry's Accessibility Planning Working Group will meet regularly to monitor the implementation of the ministry's Accessibility Plan and address emerging issues regarding accessibility. It will provide updates to the ministry's senior management and recommend appropriate actions as necessary. It will continue to consult with the Accessibility Directorate on the implementation of the ministry's accessibility plan, and on the preparation of the 2004-2005 plan, as required under section 10 of the ODA.

Barrier Identification and Prevention

This year MIA will:

- Conduct an accessibility audit to identify architectural barriers within the ministry's physical space.
- Review processes for employment competitions to identify areas for improvement in quality service and accommodation for people with disabilities.
- Provide ministry staff with awareness training in understanding and identifying the broad range of barriers so that staff understand the meaning of 'disability' as defined under the ODA.
- Ensure all new managers and supervisors at the ministry complete training on accommodating the accessibility needs of employees and job applicants who have disabilities.
- Incorporate appropriate questions about accessibility issues in the ministry's annual employee survey.
- Ensure that ministry program managers and supervisors are given guidance on having regard to accessibility in all procurement activities, as required under section 5 of the ODA. All staff with responsibility for procurement will be provided with the Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act, when it is distributed by the Management Board Secretariat.

Improved accessibility in communications

This year MIA will:

- Conduct an accessibility audit to identify communications barriers in the ministry's customer service practices and public reception areas.

- Provide training for front-line staff on the delivery of effective customer service to people with disabilities (including training on the purpose and use of the ministry's TTY phone number).

Improved accessibility of facilities

This year MIA will:

- Develop a workplan following receipt of the results of the accessibility audit to identify architectural barriers within ministry's physical space (identified above).

Improved accessibility in technology

This year MIA will:

- Continue to ensure that the ministry's Internet site is accessible.
- Include a component on accessible Web site design and adaptive technologies in the learning plan for the ministry's Web Site Co-ordinator.
- Ensure the planned redesign of the ministry's Intranet site makes it accessible.

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please phone:

Richard Frank, Communications, 416-325-9079
E-mail: richard.frank@mia.gov.on.ca

General inquiry number: 416-325-4800

TTY number: 416-325-6707

Ministry Web site address: www.mia.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship's Accessibility Ontario web portal at: www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario, 2004
ISSN 1708-4989

Ce document est disponible en français

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Link to contact information.

© 2004 Queen's Printer for Ontario. Last Modified: March 11 , 2004

Ministère Des Affaires Intergouvernementales

Plan d'accessibilité
2003-2004

Table des matières:

Introduction
Rapport sur les réalisations
Engagements et stratégies en 2003-2004
- **Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle**
- **Secteurs d'activité à étudier**
- **Mesures à prendre**

Renseignements

Introduction

En 2001, environ 1,5 million d'Ontariennes et d'Ontariens disaient avoir un handicap. On s'attend à ce que ce nombre augmente, compte tenu du vieillissement de la population.

En décembre 2001, la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Dans le Discours du Trône du 20 novembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son engagement de collaborer avec les personnes handicapées de la province afin d'élaborer une loi importante qui leur permettra de participer pleinement à l'édification d'un Ontario plus fort.
Le présent document est le premier plan d'accessibilité annuel du ministère des Affaires intergouvernementales. Il décrit les mesures que le Ministère a prises jusqu'à maintenant pour améliorer l'accessibilité et ses engagements pour le reste de l'exercice 2003-2004.

Rapport sur les réalisations

Au printemps 2003, le ministère des Affaires intergouvernementales (MAI) a créé un Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité, au sein de son équipe de planification des activités. Le Groupe est chargé de traiter les problèmes d'accessibilité et de repérer, d'éliminer et de prévenir les obstacles rencontrés par les personnes qui ont un handicap.

Le Groupe s'intéresse à tous les domaines liés aux problèmes d'accessibilité, qu'il s'agisse d'obstacles physiques ou de difficultés moins tangibles, comme les pratiques des services à la clientèle et la politique de recrutement. Le Ministère estime que l'intégration de l'accessibilité à ses services est un facteur essentiel de qualité. Les réalisations récentes du MAI dans ce domaine comprennent les initiatives suivantes :

- Les membres du Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du Ministère ont participé à des sessions de formation initiées par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario.
- Tous les chefs de services et superviseurs du Ministère, sans exception, ont suivi une formation sur les moyens de répondre aux besoins d'accessibilité du personnel et des postulants à un emploi qui ont un handicap, dans le respect des obligations fixées par le gouvernement de l'Ontario.
- Le site Internet du Ministère est désormais accessible aux personnes qui ont un handicap, conformément à l'article 6 de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* .
- En partenariat avec Publications Ontario, des procédures ont été mises en place pour fournir, sur demande, les publications du ministère des Affaires intergouvernementales sur des supports de substitution.
- Des procédures ont été mises en place pour veiller à ce que les employés du Ministère et les postulants à un emploi bénéficient de l'adaptation nécessaire. Des évaluations ergonomiques sont proposées au personnel selon les besoins ou sur demande.

Le Ministère a commencé à utiliser le système de courrier électronique MS-Outlook. (MS-Outlook est jugé plus accessible pour les personnes handicapées qui ne se servent que du clavier pour naviguer que le système de courrier électronique précédemment utilisé par le Ministère).

Engagements et stratégies en 2003-2004

Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle

Durant l'exercice financier 2003-2004, le ministère des Affaires intergouvernementales prendra les mesures suivantes pour s'assurer que les propositions de lois, règlements, politiques, programmes et services sont évalués en fonction de leurs effets sur les personnes handicapées.

- Procéder à la vérification (1) de la politique de recrutement, (2) des pratiques du service à la clientèle et (3) des installations pour repérer les éventuels obstacles physiques et les difficultés de communication que les personnes handicapées peuvent rencontrer au sein du Ministère.
- Veiller à ce que le personnel du Ministère suive une formation appropriée sur la

sensibilisation à l'accessibilité pour offrir aux personnes qui ont un handicap un service attentif et bien adapté.
- S'assurer que tous les nouveaux chefs de service et superviseurs du Ministère suivent une formation sur l'adaptation nécessaire pour répondre aux besoins d'accessibilité des employés et des postulants à un emploi qui ont un handicap.
- Transmettre au personnel du Ministère responsable des approvisionnements les « Guidelines for Implementing the Procurement Provisions » de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) dès que ces lignes directrices seront diffusées par le Secrétariat du Conseil de gestion.
- Continuer à s'assurer que le site Internet du Ministère est accessible, y compris en vérifiant tout nouveau contenu à cet effet.
- Fournir au personnel concerné des conseils sur les procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications sur des supports accessibles.

Secteurs d'activité à étudier

Lois et règlements

Sans objet. (Le Ministère n'a qu'une loi, la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales, qui décrit le mandat du Ministère ainsi que les rôles et les responsabilités du ministre.)

Politiques et programmes
Ressources humaines

La Direction des ressources humaines du Ministère passera en revue les procédures de concours de recrutement pour déterminer les améliorations à apporter à la qualité du service et à l'adaptation aux personnes handicapées.)

Pratiques et services
Communications (service à la clientèle et accueil du public)

Le Ministère procédera à une évaluation de l'accessibilité pour repérer les problèmes de communication dans les pratiques du service à la clientèle et dans les lieux d'accueil du public.

Mesures à prendre

Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité se réunira régulièrement pour surveiller la mise en oeuvre du plan d'accessibilité du Ministère et traiter toute nouvelle question liée à l'accessibilité. Le Groupe tiendra la direction au courant des progrès et recommandera, le cas échéant, les améliorations nécessaires. Il continuera à consulter la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario sur la mise en oeuvre du plan d'accessibilité du Ministère ainsi que sur la préparation du plan 2004-2005, conformément à l'article 10 de la LPHO.

Repérage et prévention des obstacles

Cette année, le ministère des Affaires intergouvernementales prendra les mesures suivantes.

- Procéder à une évaluation de l'accessibilité pour repérer les obstacles architecturaux dans tous les locaux du Ministère.
- Revoir les processus des concours de recrutement pour repérer les améliorations à apporter à la qualité du service et aux mesures d'adaptation à l'égard des personnes qui ont un handicap.
- Sensibiliser et former les employés du Ministère à comprendre et à distinguer les nombreux types d'obstacles à l'accessibilité pour qu'ils comprennent bien le sens du mot « handicap » tel qu'il est utilisé dans la LPHO
- S'assurer que tous les nouveaux chefs de service et superviseurs du Ministère suivent une formation sur l'adaptation nécessaire pour répondre aux besoins d'accessibilité des employés et des postulants à un emploi qui ont un handicap.
- Intégrer les questions pertinentes sur les problèmes d'accessibilité à l'enquête réalisée chaque année par le Ministère auprès du personnel.
- Veiller à ce que les chefs de programme et les superviseurs reçoivent les conseils nécessaires pour tenir compte de l'accessibilité dans toutes les activités d'approvisionnement, conformément à l'article 5 de la LPHO. Tout le personnel chargé des approvisionnements recevra les « Guidelines for Implementing the Procurement Provisions » de la LPHO, dès que ces lignes directrices seront diffusées par le Secrétariat du Conseil de gestion.

Amélioration de l'accessibilité en matière de communications

Cette année, le MAI:

- procédera à une évaluation de l'accessibilité pour repérer les problèmes de communication dans les pratiques du service à la clientèle et dans les lieux d'accueil du public;
- fournira au personnel qui est en contact direct avec la clientèle une formation spécifique pour offrir un service plus efficace aux personnes handicapées (y compris une formation sur le but et l'utilisation du numéro ATS du Ministère).

Amélioration de l'accessibilité des locaux

Cette année, le MAI:

- concevra un plan de travail en fonction des résultats de l'évaluation de l'accessibilité menée pour repérer les obstacles architecturaux dans les locaux du Ministère (voir plus haut).

Amélioration de l'accessibilité à la technologie

Cette année, le MAI:

- continuera à vérifier que le site Internet du Ministère est accessible;
- ajoutera un volet sur la conception de sites Web accessibles et les technologies adaptées au programme de formation du Coordonnateur de site Web du Ministère;
- vérifiera que la nouvelle version du site Intranet du Ministère rendra le site accessible à tous.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du Ministère sont toujours les bienvenus.

Richard Frank, Communications, 416 325-9079
E-mail: richard.frank@mia.gov.on.ca

Renseignements généraux : 416 325-4800 Numéro ATS : 416 325-6707
Site Web du Ministère : www.mia.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques, à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html . Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution à :

Publications Ontario
800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1NB
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Version en ligne : ISSN 1708-5004

This document is available in English.
| page d'accueil | commentaires | recherche | plan du site | English |

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Commentaires et renseignements généraux : Commentaires
Renseignements sur les droits d'auteur : © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004.
Dernière mise à jour: 11 mars 2004.